

Le bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'est réuni, le mardi 25 juin 2019.

En synthèse, les principaux points abordés sont les suivants :

Programmation des sous objectifs FNAP logements étudiants et pensions de famille :

Le FNAP a fixé un objectif de production de 688 logements étudiants pour la région. Il s'agit d'un sous objectif de la programmation globale adoptée en CRHH plénier en début d'année. Les objectifs globaux et les enveloppes globales ne sont donc pas augmentées. Une proposition de répartition de ces 688 logements étudiants par territoire a été faite à partir de la demande de logement social étudiante dans le SNE. Le bureau de CRHH valide cette proposition. Actuellement, pour l'année 2019, aucun projet de logement étudiant n'a été déposée en financement. L'URH propose de vérifier si des objectifs de production de logements étudiants sont inscrits dans les PLH de la Région, et le cas échéant d'utiliser ces objectifs comme clé de répartition.

Concernant les pensions de famille, à ce stade, l'objectif de 159 agréments en PLAI fixé par le FNAP est déjà atteint et dépassé. Le bureau de CRHH valide donc la programmation proposée qui reprend les perspectives de production de pensions de famille. Néanmoins, les perspectives de production sont très hétérogènes sur la région et certains territoires n'ont pas de projet de pension de famille. L'URH demande la liste des territoires pour lesquels des besoins existent, mais où aucun projet n'est programmé.

PLH de la CABBALR :

La collectivité présente son PLH à travers les grandes orientations et son programme d'actions. La DDTM souligne les points forts de ce document et donne des pistes d'amélioration. L'avis favorable est rendu par le bureau sous la réserve suivante : la production de LLS pour les communes d'Annezin, de Billy-Berclau, d'Isbergues et de Violaines doit permettre de poursuivre l'objectif de rattrapage fixé par la loi SRU ; elle doit également contribuer, à l'échelle communautaire, au rééquilibrage géographique de l'offre locative à loyer modéré.

PLUi-H de la CUD :

La collectivité présente les spécificités de son territoire, la méthode et les outils d'aide à l'élaboration du volet Habitat de son PLUi-HD. Le programme d'orientations et d'actions intègre également des fiches communales et des orientations sectorielles. De nombreuses demandes de précision étant formulées, le bureau du CRHH est réservé et il est convenu que la collectivité représentera son projet complété au bureau du 15 novembre prochain.

PLUi-H de la CCFI :

La collectivité présente son premier PLUi-H, réalisé en mobilisant l'ensemble des partenaires (élus, bailleurs, notaires, services de l'état...). La DDTM du Nord relève quelques axes d'amélioration en termes de diagnostic et d'analyse du marché immobilier. Elle demande également des objectifs et des échéanciers plus détaillés. Le bureau du CRHH salue le volontarisme de cette collectivité née le 1er janvier 2014 et rend un avis favorable avec quelques réserves techniques exprimées par le service de l'État.

Bilan triennal du PLH de la CALL : La CALL présente le bilan à mi-parcours de son PLH et trace les perspectives de son 3^e PLH. Les membres soulignent le travail effectué et mettent en avant plusieurs axes d'améliorations et des points de vigilance importants à creuser dans la perspective du

3ème PLH. Deux points notamment sont mis en avant : éviter la concurrence parc privé/ parc public, et s'assurer que les logements produits en accession sociale répondent bien au pouvoir d'achat des ménages.

PLH de la CUA :

La collectivité présente rapidement le bilan de son PLH précédent puis présente les orientations du PLH pour la période 2019-2025. L'ensemble des acteurs souligne la maturité du PLH présenté et intégrant toutes les politiques de l'habitat. L'avis rendu par le CRHH est favorable.